



Contribution du Conseil général de
l'Essonne
à la consultation publique relative
à la montée en débit

Novembre 2009

Résumé

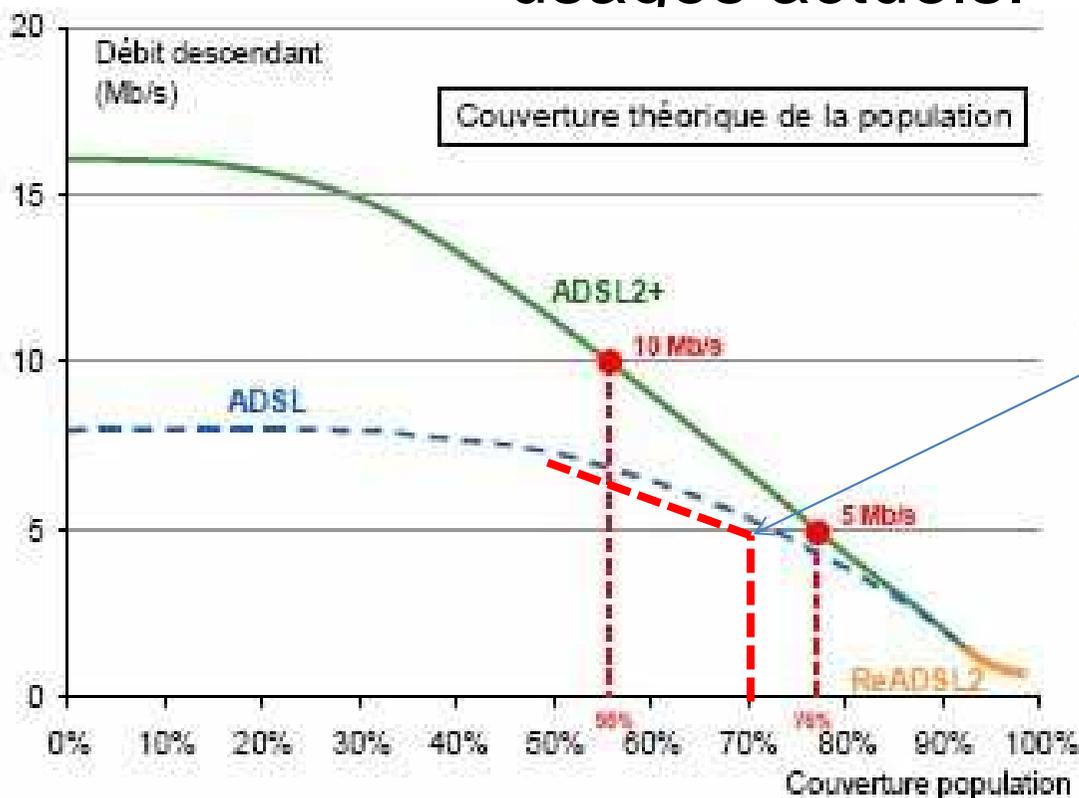
- Le conseil général de l'Essonne remercie l'ARCEP pour cette consultation.
- Au plan départemental, un abonné sur trois en Essonne ne perçoit pas de son opérateur d'accès à internet des débits pour un usage habituel (pièce jointe, vidéo, télévision,...).
- Or, ces abonnés paient le même prix que ceux recevant un service satisfaisant.
- Cette inéquité est la cause du gel des investissements privés. Les opérateurs n'ont rien à gagner à investir car ils perçoivent le revenu entier d'une prestation non fournie.
- Le conseil général de l'Essonne demande à l'ARCEP d'instaurer une facturation de la ligne de cuivre à la valeur d'usage pour inciter les opérateurs à investir.
- Le conseil général demande la création de services d'accès internet dont les prix sont différenciés par niveau de débits réels.

Sommaire

1. Etat des lieux et définition de la montée en débit
2. L'opportunité de l'accès à la sous-boucle locale
3. La faible appétence des opérateurs à investir dans les accès à la sous-boucle
4. Le rôle des collectivités locales dans la montée en débit
5. La montée en débit et le cadre réglementaire
6. Les solutions techniques de montée en débit et le cadre réglementaire
7. La solution technique préférée
8. Les impacts opérationnels de la montée en débit
9. Les effets concurrentiels de la montée en débit
10. Les couts prévisibles

Q1: La situation actuelle de la montée en débit

Sur 500 000 lignes, entre 150 000 et 200 000 lignes ne peuvent offrir un débit adapté aux usages actuels.



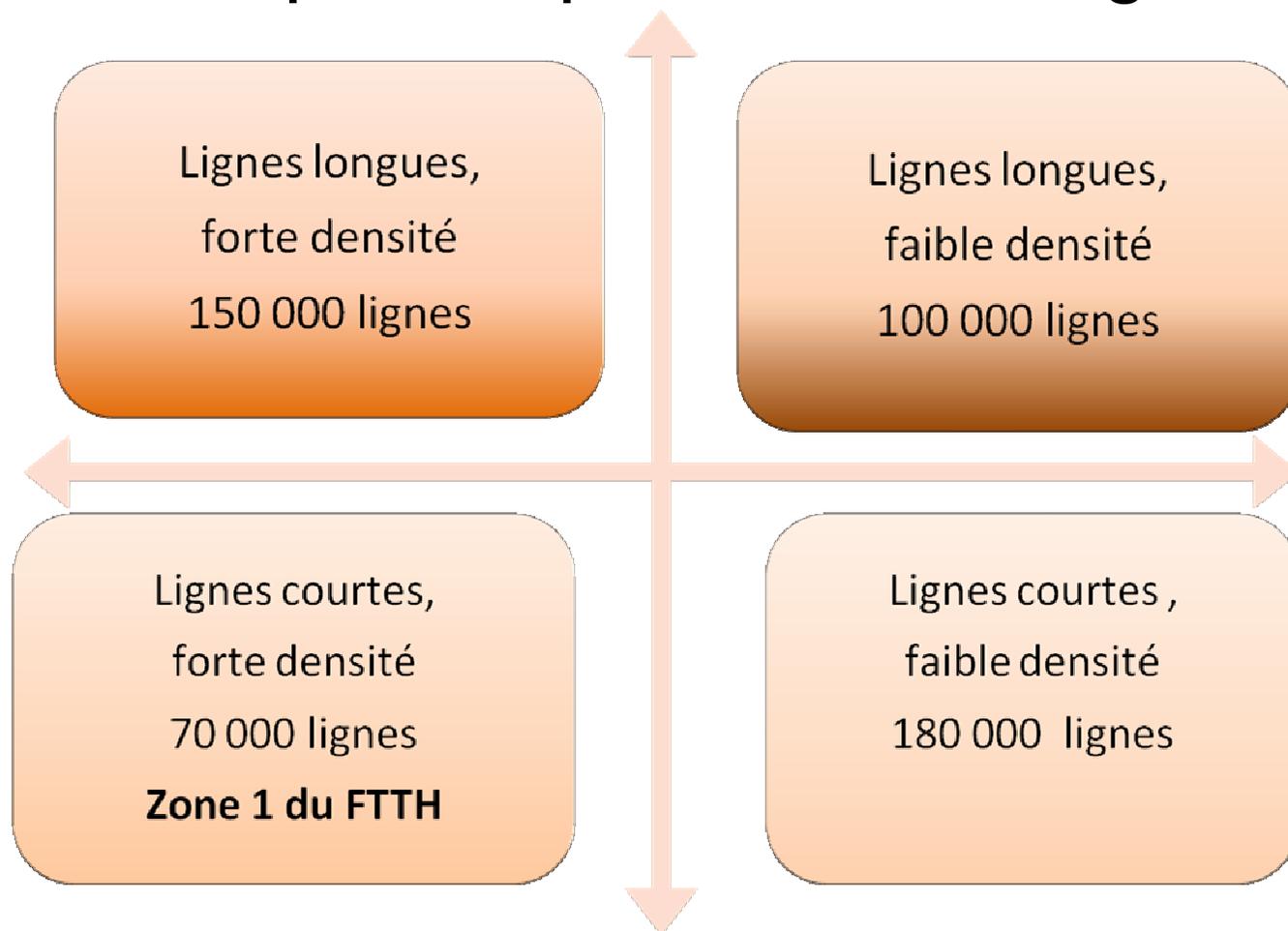
- Une étude a montré que les limitations en débit touchent les zones urbanisées du nord du département et l'habitat isolé au centre et au sud du département.
- En Essonne, la montée en débit est une priorité pour 30% des abonnés.
- De nombreux élus et collectivités locales expriment régulièrement leurs insatisfactions.

Le conseil général de l'Essonne déplore l'absence de solution à la situation d'insuffisance des débits

- La priorité nationale au déploiement du très haut débit occulte la situation existante d'inéquité et de services mal rendus.
- Le déploiement du très haut débit bénéficierait à environ 30 000 internautes situés en zone 1.
- Les solutions d'accès à internet par téléphonie mobile sont trop chères.
- Les solutions satellitaires offrent des débits limités.
- Les solutions de NRA zone d'ombre sont en cours de mise en place mais laissent entière le problème.
- La situation pousse les collectivités locales à devenir investisseur de réseau voire opérateur. Or, la situation des départements voisins qui ont créé des RIP n'est pas meilleure en terme de débits.
- Le conseil général de l'Essonne estime ne pas devoir investir à la place des opérateurs.

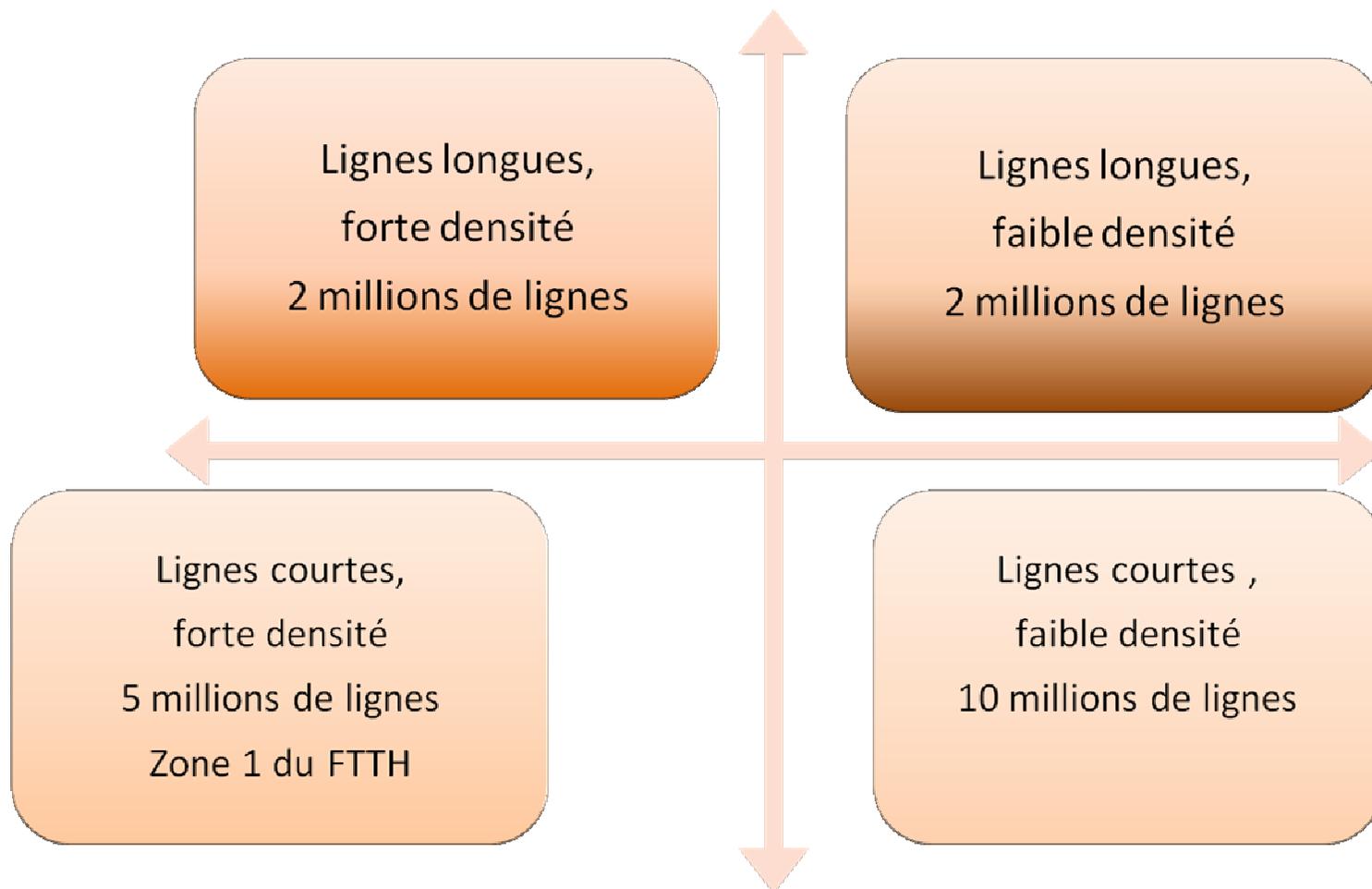
Q2: La demande de montée en débit

La montée en débit par l'accès à la sous-boucle en Essonne est une priorité pour 250 000 lignes.



Dans l'hypothèse d'un déploiement de 70 000 lignes puis 180 000 lignes FTTH.

La montée en débit DSL : une solution transitoire pour 4 à 14 millions de lignes



La montée en débit en France de 14 millions de lignes à 20 méga n'est - elle pas une étape obligée et rentable ?

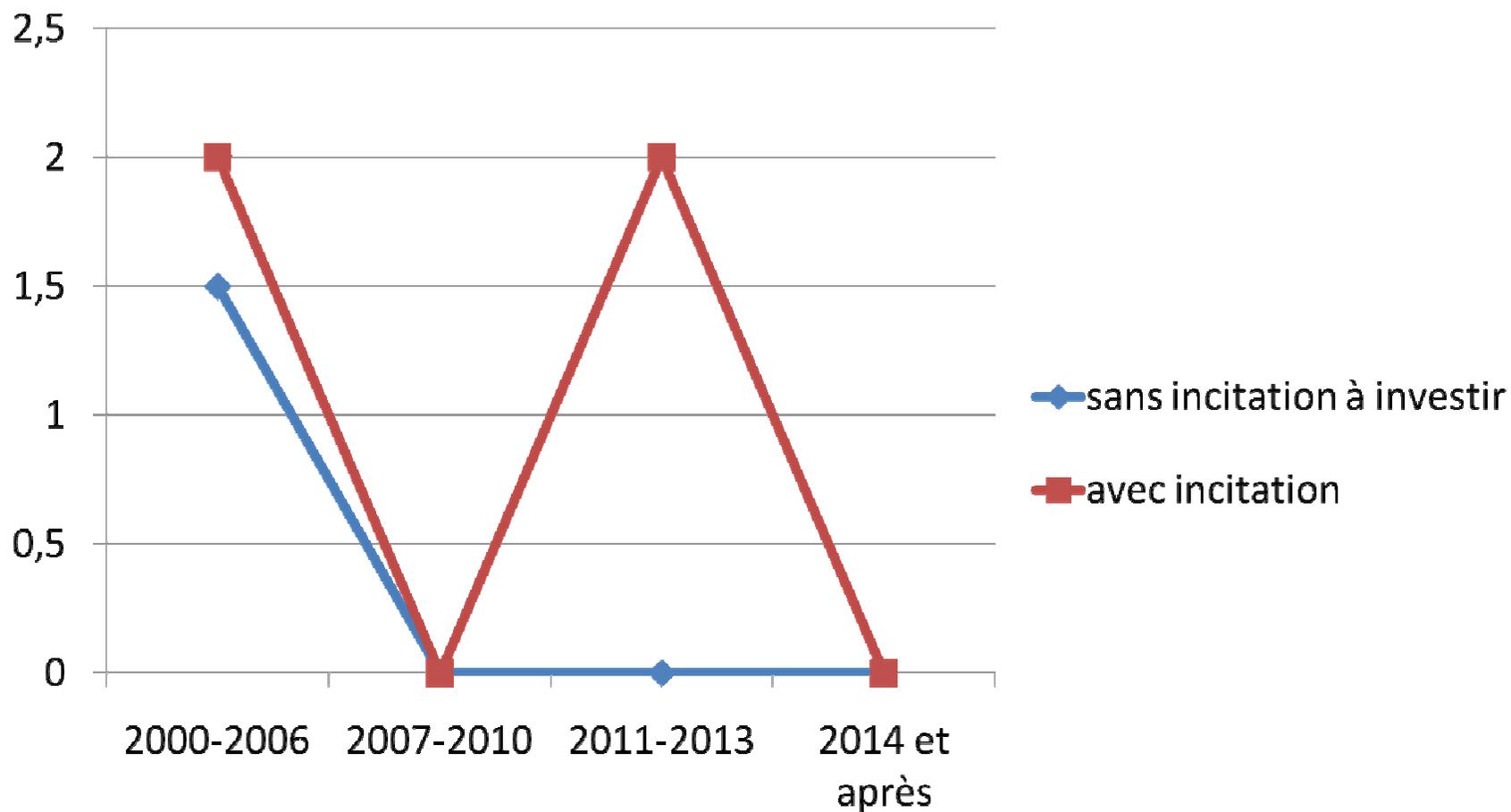
Q3: Sur la faible appétence des opérateurs à investir

Accès internet: Le même prix, mais pas le même débit !



Pourquoi les opérateurs investiraient puisqu'ils peuvent impunément générer un chiffre d'affaires élevé, sans investir et sans délivrer le service satisfaisant aux clients ?

Scénarii des investissements des opérateurs privés dans le réseau DSL



Avec une incitation à investir, les investissements, quasi inexistantes depuis 2007, reprendraient et assureraient la montée en débit .

Les marchés font confiance aux opérateurs pour investir dans la montée en débit.

Chiffre d'affaires annuel cumulé des trois opérateurs: 6 milliards d'euros

Cout
réseau:
2,5 md €

Marketing
et gestion:
2 md €

Résultat:
1,5 md €
25 %

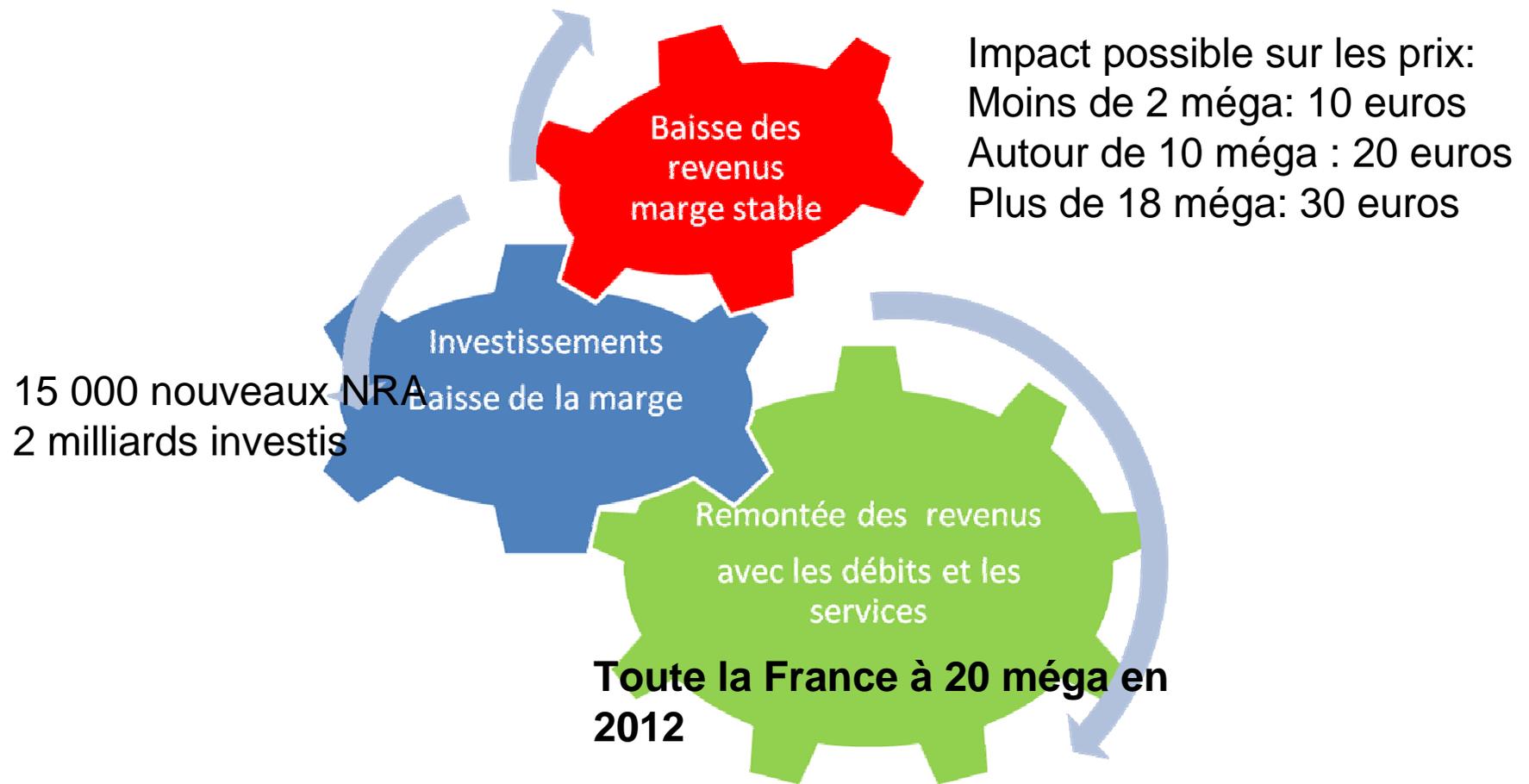
Free cash flow DSL d'Iliad en 2009 : 300 m € avec moins de 25% du marché soit par extrapolation 1,2 à 1,5 milliard d'euros sur la France.

Q4: Sur les attentes des collectivités locales

La position du conseil général de l'Essonne

- Il revient à l'ARCEP de réguler en faveur de l'investissement dans la montée en débit.
- Les subventions ne doivent concerner qu'une part résiduelle des lignes, après épuisement des possibilités de péréquation de chaque opérateur.
- L'opacité sur les coûts publics actualisés des RIP ne permet pas d'en apprécier le retour réel sur investissement.
- Obliger les opérateurs à différencier les offres et les prix selon les débits créerait une incitation à investir dans la montée en débit.

Effet vertueux de la facturation proportionnelle au débit en trois phases



Q5: Le cadre réglementaire européen et national

La réglementation européenne

- N'y a-t'il pas une contradiction entre le cadre réglementaire européen qui écarte toute initiative publique dans les zones où des opérateurs ont déclaré investir en FTTH dans les 5 ans et la décision de la Commission d'approuver la création d'un réseau FTTH subventionné par le conseil général des Hauts-de-Seine ?
- La péréquation admise par Bruxelles pour les Hauts-de-Seine en s'effectuant à l'échelle d'un département conduit nécessairement une intervention publique à couvrir les zones peu denses et les zones denses. N'est ce pas une solution qui crée un problème ?

La réglementation nationale

- Le principal obstacle au déploiement de réseau très haut débit sur fonds privés est le génie civil.
- La création de sociétés locales louant des fibres éloigne d'une solution simple qui consister à mettre à disposition des fourreaux.
- La création de sociétés locales de THD tend à renchérir les couts dans un secteur qui a besoin d'économies d'échelle, notamment dans un pays peu dense.

Q6: Les solutions réglementaires de montée en débit

Une facturation de la ligne de cuivre selon les usages

- La location de la ligne de cuivre par France Télécom à ses concurrents est définie par l'ARCEP. Son prix est fixe, ce qui correspond à la valeur d'usage du téléphone.
- Le conseil général estime qu'il serait vertueux de définir un tarif de location inversement proportionnel au débit de la ligne. Cette tarification devrait inciter les opérateurs à investir en fibre optique dans les zones denses (tarifs élevés). Cette tarification inciterait les opérateurs à investir en montée en débit si la marge (prix de détail-prix de location) est insuffisante.

Q7: Les solutions d'architecture de la montée en débit

- Le conseil général estime que les solutions techniques se comparent au regard de la durée de vie économique de la boucle de cuivre. Il ne dispose pas de données précises.
- Pour l'Essonne, le réaménagement de la boucle locale paraît une solution permettant d'assurer une montée en débit bénéficiant à un maximum d'abonnés. Elle est aussi une étape vers le FTTH en déployant la fibre optique au plus près des lotissements ou des hameaux.

Q8: Les impacts opérationnels de solutions de la montée en débit

- Le conseil général de l'Essonne estime que dans la solution de montée en débit par réaménagement de la sous-boucle, favorise l'investissement et la relance.
- Pour rester l'aiguillon du marché de l'accès, Free n'a d'autre solution que d'investir dans la montée en débit.
- Or, Free n'a jamais soutenu la montée en débit, ni annoncé qu'il doit investir en sus de la téléphonie mobile et de la fibre optique.

Q9: Les impacts concurrentiels

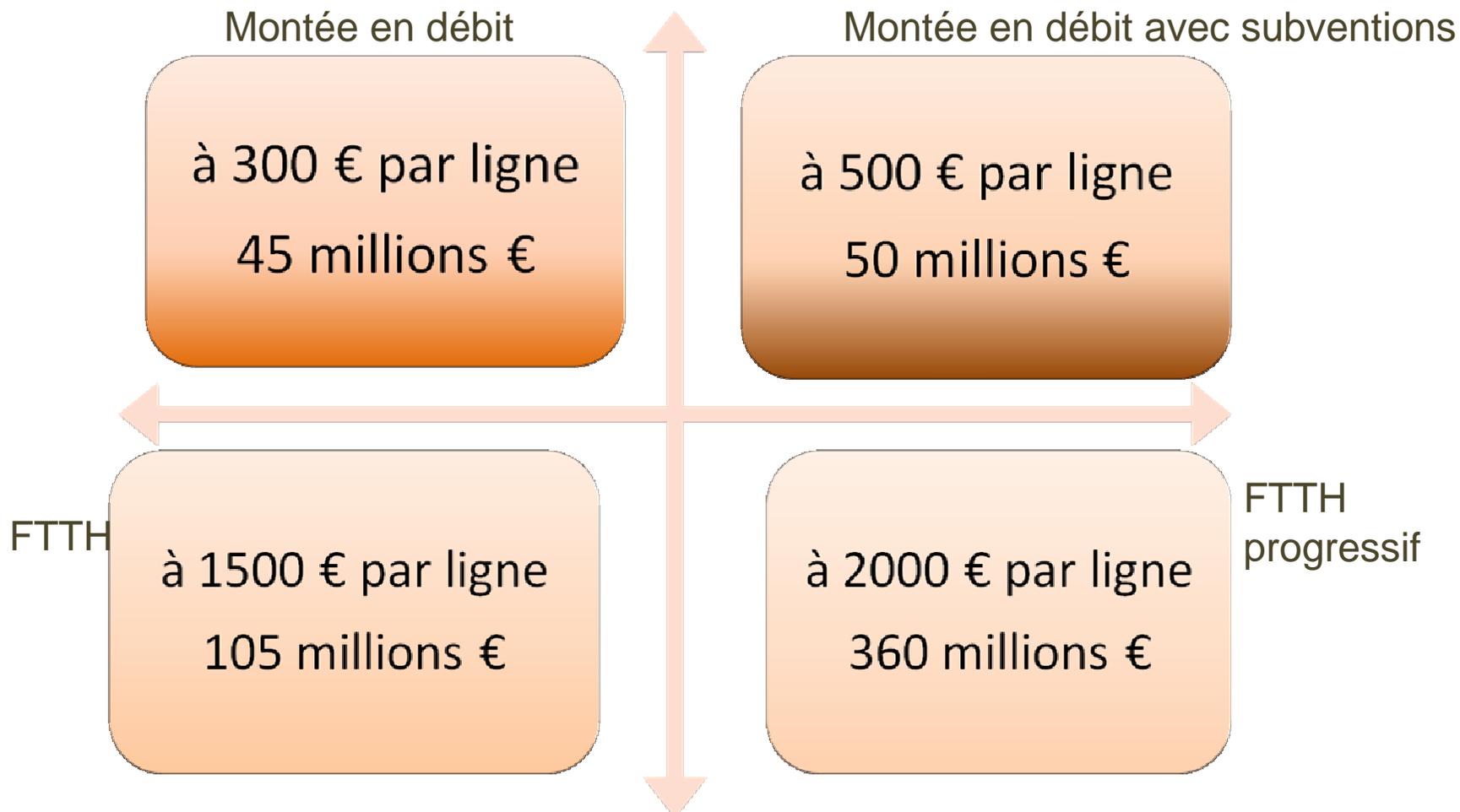
- La création de réseaux publics confiés à un délégataire risque de conduire comme sur d'autres DSP (traitement des déchets,...) à la création de monopoles remontant progressivement vers l'amont et vers l'aval.
- Le risque existe de voir des délégataires se comporter en concurrent d'opérateurs du fait de la présence d'opérateurs au capital de délégataire.
- On voit mal la motivation de long terme de sociétés de génie civil de rester au capital d'opérateurs locaux de THD, une fois les travaux réalisés et payés.
- Il est préférable d'attirer des opérateurs investisseurs de long terme dans le THD que des entreprises de génie civil ou des spéculateurs financiers.

Q10: Les couts prévisibles

Il n'y a rien de gratuit

- La volonté d'offrir aux internautes le THD au même prix que le haut débit revient souvent à faire payer l'investissement par les collectivités locales donc par le contribuable.
- Pour les lignes les plus longues des zones les moins denses, le conseil général locales de l'Essonne estime devoir intervenir par subventions ou avances remboursables. Il s'agit de soutenir un actif utile à long terme, avec une possibilité de remboursement après 10 ou 15 ans.

Montée en débit et FTTH en Essonne: Quel investissement par ligne et par zone ?



L'Essonne aurait besoin de 200 à 300 NRA de plus pour assurer la montée en débit.

Conclusion

- Le conseil général de l'Essonne estime que la régulation de l'ARCEP permettant le réaménagement de la sous-boucle par une facturation selon les usages de la ligne de cuivre permettra de débloquer les investissements privés et de différencier les prix et les services selon les besoins des consommateurs.
- Le conseil général de l'Essonne estime que la mise à disposition de fourreaux aux opérateurs facilite le déploiement du très haut débit et préserve la concurrence par les infrastructures.



Conseil général de l'Essonne

Contact :

Christian Richomme

Charge de mission pour le développement du haut débit

Boulevard de France

91012 EVRY CEDEX

Tél : 01 60 91 73 02

crichomme@cg91.fr